

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 29 septembre 2020 à 20 heures

Etaient présents :

Jean Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Didier FAQUIN, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Schahrazad BENSADI, Vincent BARD (arrivé à 20h30), Joelle PLEINET, Gilbert BELDA, Beate RUNDLER, Patrick ZANI, Christelle SŒUR, Paul DESPESE, Barbara AROD, Thomas LEFEVRE, Anne CHARBONNEL, Pascal OBOUSSIER, Marie-Thérèse MEYER, Bernard POURRET, Aurelie ALLEON, Gaspar DESPLANQUES, Sandrine VICTOURON, Fabien MICHEL DIT BARON, Florian JEUNOT, Chrystel BANC, Camille MAZEROUX

Avaient donné pouvoirs :

F. ROBIN à Didier FAQUIN, Mmes P. BOREL à Jean Michel VALLA et B. TEYSSOT à Florian JEUNOT

Etaient absents :

Monsieur Patrick ZANI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

28 votants pour

Monsieur le Maire rappelle :

L'article L2121-8 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que l'assemblée territoriale établit son règlement intérieur.

Ce dernier, permet d'établir des règles communes de fonctionnement des séances du Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans ledit document et d'autres plus facultatives sont laissées) à l'appréciation de l'assemblée délibérante au regard des circonstances locales.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil Municipal. Il s'impose en 1^{er} lieu aux membres du Conseil qui doivent en respecter les procédures.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité le projet de règlement intérieur qui lui a été présenté.

AFFAIRE n°2 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Le Maire

28 votants pour

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des 32 personnes qui seront présentées au directeur régional des finances publiques pour nomination des commissaires qui seront amenés à siéger au sein de la CCID et ce conformément à l'article 1650 du code des impôts.

AFFAIRE n°3 : CREATION DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE ET DESIGNATION DE SES MEMBRES ELUS

Rapporteur : Le Maire

28 votants pour

Sont désignés membres comme membre élu de la Commission d'accessibilité, Mmes PLEINET et MEYER, et Messieurs BELDA, SIMONET et MAZEROUX. Les membres extérieurs (5) seront nommés par Monsieur le Maire par arrêté.

Monsieur MAZEROUX demande à Monsieur le Maire si la Commune dispose d'un Agenda d'accessibilité programmé.

Monsieur le Maire, lui répond que la Commune a voté son AD'AP en septembre 2015, et qu'il est programmé des actions sur 6 ans. La 1^{ère} période triennale a fait l'objet d'un bilan intermédiaire. Il se terminera en 2022. La Commission aura l'occasion d'y travailler lors des bilans annuels.

Monsieur le Maire précise que la même démarche d'accessibilité a été appliquée aux espaces publics et qu'un Plan d'aménagement des voiries et espaces publics a été voté en septembre 2015.

AFFAIRE n°4 : RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU

Rapporteur : Pascal OBOUSSIER

29 votants pour

Monsieur OBOUSSIER rappelle :

Destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix du service public de l'eau, il fournit les indicateurs techniques et financiers définis dans le décret n°95-635 du 6 mai 1995 et le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 et indique les principales améliorations du service apportées en 2019.

Pour mémoire, l'eau issue des forages profonds des petits Eynards et de Deveys est distribuée sans traitement, tandis que l'eau superficielle de Peyrus et l'eau de Saint Didier de Charpey sont traitées au chlore pour éviter les développements bactériens. Les analyses effectuées à l'improviste en 2019 par l'Agence Régionale de Santé, sur les installations de production et de distribution ont été conformes à 100% en bactériologie et en physico-chimie.

La commune de Saint Marcel les Valence est alimentée par le Captage des Petits Eynards.

Le taux de rendement sur le réseau est de 84,19%, contre 71,73 en 2010. L'amélioration dudit taux est le résultat d'important travaux de réhabilitation des réseaux. Le réseau cumulé 568 km de canalisation - l'indice linéaire de pertes sur le réseau en 2019 est de 1,47m³ par jour et par kilomètre.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté par le Syndicat des Eaux de la Plaine de Valence.

AFFAIRE n°5 : RAPPORT ANNUEL VALENCE ROMANS AGGLOMERATION

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Monsieur le Maire rappelle :

L'ambition de Valence Romans Agglomération repose sur un projet de territoire qui se veut attractif et doux à vivre. Il repose sur 5 piliers principaux, qui sont les suivants :

- *La cohésion Sociale : Petite Enfance, Sports, Restauration collective, Soutien aux familles et Jeunesse*
- *La Culture : lecture publique, l'enseignements artistiques, les Clévos, le CPA, le soutien aux équipements culturels*
- *Le Développement durable : Gestion des déchets, Assainissement Collectif et individuel, territoires durables, transition énergétique, qualité de l'air, le risque inondation, logement et urbanisme*

- Le Développement économique et l'attractivité : Innovation, Emploi, Tourisme, Enseignement supérieur, les réseaux d'entreprises,
- La solidarité territoriale : Politique de la Ville, Culture numérique pour tous, promotion des territoires, les déplacements doux.

Sur l'ensemble du mandat, 304 millions d'euros ont été investis. Ils prennent en compte trois points clés : une répartition optimale des compétences entre les différentes Communes et l'Agglo, une gestion responsable de l'argent public, et un souci constant de qualité des services publics au bénéfice du cadre de vie des habitants.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté par l'EPCI Valence Romans Agglomération.

AFFAIRE n°6 : AUTORISATION DE PRINCIPE SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2021

Rapporteur : Mme SOEUR Christelle

29 votants pour

Mme SOEUR rappelle :

En application de l'article L3132,6 du code de travail modifié par la loi MACRON, le repos dominical peut, après demande préalable du Conseil Municipal, être supprimé par le Maire dans la limite de 12 dimanches par an. Dans l'hypothèse où le Conseil Municipal décide un nombre supérieur à 5 d'ouvertures dominicales, l'avis conforme de l'EPCI de rattachement est nécessaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 12 dimanches maximum, la possibilité de déroger à la règle du repos dominical sur le territoire Communal pour les commerces concernés.

AFFAIRE n°7 : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT CDG26 - DOSSIER RETRAITE AGENT COMMUNAL

29 votants pour

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

Monsieur FAQUIN rappelle :

Dans le cadre du suivi des dossiers de retraites des agents (Droits à l'information, Contrôles, Accompagnement personnalisé de départ effectif (APR), instructions) les Collectivités ont la possibilité de conventionner avec les Centres de Gestion cette gestion de dossier afin d'assurer à tous une qualité et une homogénéité des actions menées dans ce cadre et moyennant une tarification à l'action.

Pour mémoire, la Collectivité adhère à ce dispositif volontaire depuis 2011

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention de prestation dossier retraite présenté par le CDG26 et autorise le Maire à le signer.

AFFAIRE n°8 : CREATION DE POSTES RENFORT - SERVICIE ENTRETIEN ECOLE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

29 votants pour

Monsieur FAQUIN rappelle :

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sanitaire COVID-19 d'entretien des écoles mise en œuvre par l'Education Nationale, il convient de renforcer les équipes d'entretien des 4 groupes scolaires.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 4 postes de renfort pour l'entretien des écoles dans le cadre de la mise en œuvre d'un entretien renforcé pour respecter le protocole sanitaire de l'Education Nationale.

AFFAIRE n°9 : CONVENTION DE DOMANIALITE - ETAT /COMMUNE - ROND POINT DES COULEURES

Rapporteur : Le Maire

29 votants pour

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet Convention de domanialité présentée par l'Etat dans le cadre des travaux du Rondpoint des couleurs et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur MAZEROUX tient à souligner que ces travaux sont une bonne chose, mais souligne que la voirie, située entre le rondpoint du Plovier (nord) et le rondpoint du Plovier (Sud), à réaliser sera de compétence communale et que cela va générer des dépenses supplémentaires.

Monsieur le Maire, lui confirme que cette voirie sera bien rétrocédée à la Commune à l'issue des travaux, et que des négociations avec le Département ont été ouvertes pour étudier la possibilité de procéder à une rétrocession ultérieure de ce barreau routier au département contre la cession à la Commune d'une partie d'une route départementale située sur la Commune. Monsieur le Maire rappelle que les travaux coté St Marcel lès Valence sont programmés pour Mars 2021.

AFFAIRE n°10 : REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLES - COVID-19

Rapporteur : L'Adjoint au Patrimoine

29 votants pour

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement des locations de salles municipales qui n'ont pas pu être honorées à cause du contexte sanitaire actuel.

AFFAIRE n°11 : Compte rendu des Décisions

Rapporteur : Monsieur le Maire

N°	Dates	Objet	Incidence financière
27	22/06/2020	MP2019-006_LOT4-Avenant1 _ Erratum	
28	24/06/2020	REMBOURSEMENT FRAIS ESSENCE PM COVID19-ERRATUM	
29	03/07/2020	MP2018-007- LOT8 Avenant 1	2 057,50 €
30	18/07/2020	CONTRAT PRESTATION MAINTENANCE TRIBUNE ECL	1 700 €
31	31/07/2020	CONTRAT PRESTATION MOE VRD	Prestation Variable - % travaux
32	11/08/2020	MP2018-007 - LOT6 - Avenant 1	1 424 €
33	15/09/2020	CONTRAT PRESTATION LOCATION DECO NOEL	3 320,75 € HT/an
34	21/09/2020	MP2018-007-LOT5- Avenant 1	1 156 €
35	24/09/2020	Mise à disposition Halle des Sports ASSM	
36	24/09/2020	Mise à disposition Halle des Sports Badminton	
37	24/09/2020	Mise à disposition Halle des Sports Hand	
38	24/09/2020	Mise à disposition Halle des Sports MJC	
39	24/09/2020	Mise à disposition Halle des Sports Passerelle	
40	24/09/2020	Mise à disposition Halle des Sports Tennis	

Affaires Diverses

Monsieur LEFEVRE fait état du bilan de la manifestation du 19 septembre dernier réalisée à l'occasion de la journée internationale de l'environnement. A cette occasion 50 bénévoles saint marcellois et des communes voisines ont procédé au ramassage des détritux localisés aux abords des zones commerciales de la Commune. Le magasin CASTORAMA a participé à cette opération en fournissant du matériel et des équipements pour les bénévoles.

Au regard de la tâche restante à réaliser, ce type d'opération sera reconduite sur d'autres zones de la Commune.